



Je crée une section syndicale UNSA

Avril 2024



UNSA Officiel

Ce que la législation permet



Créer une section syndicale

L'article L.2142-1 du Code du Travail permet de créer une section syndicale à partir de 2 adhérents UNSA sur le périmètre du CSE.

Dès la création de la section syndicale, l'UNSA procède à la désignation d'un RSS (Représentant de la section syndicale).

Condition : le-la RSS doit avoir plus d'un an d'ancienneté et ne pas faire l'objet d'une procédure de licenciement en cours.



Des moyens pour agir

Les articles L.2142-1-1 à L.2142-1-3 attribuent au RSS UNSA des droits spécifiques, lui permettant de représenter l'UNSA dans l'entreprise :

- ➔ 4 heures mensuelles de délégation pour effectuer sa mission syndicale,
- ➔ statut de salarié.e protégé-e,
- ➔ possibilité d'affichage dans l'entreprise, de distribution de tracts syndicaux et d'organisation de réunions mensuelles avec les adhérents.



Des élections CSE à préparer

Ce statut de RSS permet de s'implanter en toute protection dans l'entreprise et de préparer les prochaines élections au CSE (Comité social et économique) avec l'aide de l'UNSA.

Le-la RSS est obligatoirement invité.e à négocier le protocole d'accord préélectoral. Il peut se faire accompagner d'un représentant UNSA, extérieur à l'entreprise, et mandaté.

Si vous obtenez un score d'au moins 10 % des voix, votre section peut désigner un-e délégué-e syndical-e qui pourra négocier et signer des accords, au nom de l'UNSA, le cas échéant.

Mode d'emploi



1 Je prends contact avec l'UNSA

Pour connaître le syndicat correspondant à mon secteur d'activité :

- ➔ J'envoie un mel à developpement@unsa.org
- ➔ Je reçois ensuite le bulletin d'adhésion UNSA correspondant.

2 Pour créer ma section syndicale UNSA, j'adhère

Avec au minimum 1 autre collègue, nous adhérons au syndicat UNSA correspondant (à savoir : 66 % de la cotisation vous sont reversés en crédit d'impôts) pour constituer légalement une section UNSA.

3 Je propose le nom du/de la Représentant-e syndicale de section (RSS)

- ➔ Je communique à ma fédération le nom de cette personne (en général, moi)
- ➔ Je lui transmets également l'adresse de l'entreprise et les coordonnées de la DRH.

4 Je deviens officiellement RSS

- ➔ Je reçois la copie de ma désignation RSS par la fédération UNSA (adressée aussi à votre direction et à l'Inspection du travail)
- ➔ J'acquiers le statut de salarié-e protégé-e

5 Je promeus l'UNSA autour de moi, dans mon entreprise

Je fais connaître auprès des salarié-es notre nouvelle section UNSA (affiches, tracts, réunions...).

Pour aller + loin

Besoin d'accompagnement ? L'UNSA est là

- ➔ Je contacte la plateforme de services « UNSA Please » (toutes les infos p.4)

Avec UNSA Please, je suis équipé-e pour gagner !

L'UNSA c'est...



L'Union nationale des syndicats autonomes, créée en 1993, est la 4^{ème} force syndicale française en nombre d'adhérents :

- 22 fédérations et plus de 1000 syndicats regroupant tous les secteurs d'activité du privé comme du public.
- Une présence interprofessionnelle sur l'ensemble du territoire. Des représentants dans chaque CPAM et chaque CAF.
- Un réseau de plus de 227 sièges de conseillers prud'homaux, 240 défenseurs syndicaux et plus de 500 conseillers du salarié.

Notre originalité : l'autonomie

Parce que nous respectons l'identité de toutes nos composantes, tant dans leur fonctionnement interne, leur démarche syndicale que leur expression publique :

- Ce sont les syndicats et les fédérations qui établissent leurs revendications et leurs actions.
- Nous faisons vivre un syndicalisme de terrain en prise directe avec les salarié-es.
- L'autonomie s'exerce dans le respect des valeurs de la charte de l'UNSA.

Notre engagement : être utile et efficace

Nos priorités : informer, accompagner et défendre les salarié-es.

Notre méthode : agir pour obtenir

Notre ADN : dialoguer, proposer, agir, revendiquer, négocier.



**Moi aussi je
rejoins L'UNSA**

**UNSA !
Please !**

09 69 36 00 70
unsaplease@unsa.org